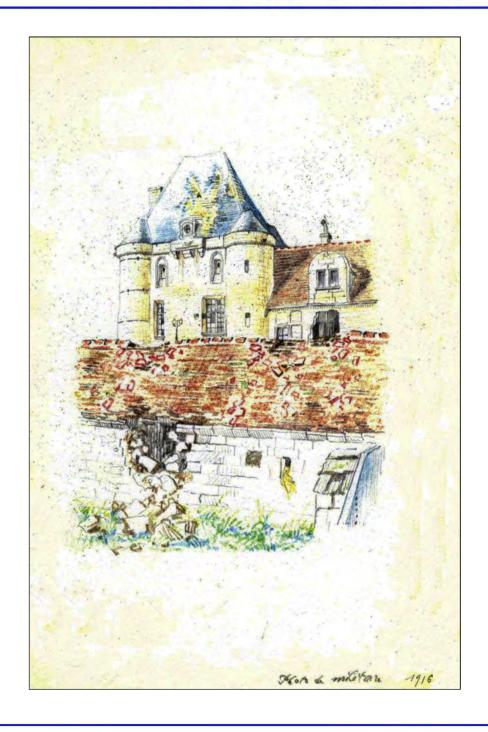
bulletin

Avril 2013 trimestriel



SOMMAIRE

En couverture : le château de Pernant dessiné par Bernard Ancien.

- 2 sommaire.
- 3 notre programme pour le deuxième trimestre 2013.
- 4 informations diverses.
- 5 visite du château de Pernant, le 15 septembre 2012.
- 7 la catastrophe de Vierzy par Ludovic Laloux, le 14 octobre 2012
- 10 "au secours des enfants du Soissonnais" par Karen Foster et Monique Judas, le 15 décembre 2012.
- 13 crimes et châtiments en Picardie par Julien Sapori, le 20 janvier 2013.
- 15 appel à communications pour le colloque de 2014.
- 16 couverture de notre prochain Mémoires n° 5.

En encart:

- bulletin de souscription pour notre Mémoires n° 5 à paraître.

Bulletin conçu, réalisé et imprimé par nos soins Dépôt légal avril 2013 Tirage 270 exemplaires NOS

RENCONTRES

POUR LE

DEUXIEME

TRIMESTRE 2013

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons 4, rue de la Congrégation, 02200 SOISSONS

Téléphone-répondeur-fax : 03 23 59 32 36

Site Internet : www.sahs-soissons.org - courriel : contact@sahs-soissons.org Association reconnue d'intérêt général à caractère culturel par la D.S.F. de l'Aisne le 25 septembre 1996 **dimanche 21 avril** à 15 heures, salle de l'auditorium du Mail, conférence de Ludovic Laloux, maître de conférence en histoire à l'Université de Bordeaux IV, traitera le problème de la betterave à sucre. Plante particulièrement cultivée en France dans les contrées septentrionales du pays, la betterave à sucre connaît au XIXème siècle une croissance concurrencée par le sucre de canne. Les combats de la Première guerre mondiale handicapent, voire neutralisent sa mise en culture. Ces dernières décennies, les régions de Picardie et de Champagne-Ardenne jouent un rôle majeur dans sa production : l'Aisne est devenu le premier département producteur de betteraves à sucre et la Marne s'honore de posséder, à Connantre, la plus grosse sucrerie du monde en volume de betteraves traitées.

samedi 25 mai: à 17 heures à la chapelle St Charles, présentation des "Mémoires n° 5" consacrées aux photographes Vergnol père et fils. L'ouvrage aborde les thèmes suivants qui seront rapidement présentés :

- une famille de photographes : le milieu familial des photographes professionnels.
- les transformations d'une ville : la ville ancienne enserrée dans ses remparts, l'état avant 1914, les destructions, la ville nouvelle.
- la rivière dans la ville : les berges, les ponts, les caprices de la rivière, les loisirs au bord de l'eau.
- la vie quotidienne : agriculture, commerce, industrie, éducation, santé, loisirs, fêtes et cérémonies.

Cette présentation sera précédée d'une conférence de Denis Rolland : "André Vergnol, photographe de la section photographique des Armées".

dimanche 9 juin : Journée de la Fédération des Sociétés Historiques, voir programme ci-joint.

dimanche 23 juin : Sortie annuelle. Toute la journée déplacement en autocar pour la visite de châteaux du Soissonnais. Cette visite fera l'objet d'un programme et d'un bulletin d'inscription qui seront envoyés en mai. En prévision les châteaux de : Vauxbuin, Limé, Loupeigne, Jouaigne, La ferme manoir et l'église de Bruys et d'autres. La journée se terminera à Droizy avec possibilité d'accéder au sommet du donjon.

Septembre : En prévision, le château de Maucreux. La visite se fera en semaine.



INFORMATIONS DIVERSES

Bienvenue à nos nouveaux adhérents :

Mme Anne-Marie ANCIEN, de Soissons Anne-Marie CRIGNON, de Villepreux (Yvelines) Elisabeth MORET, de Soissons, Brigitte TILLARD, de Soissons, Heather WACHA, de N. Waterbury (U.S.A.),

MM. Pierre BECRET, de Soissons, Louis DUVAL-ARNOULD, de Rome, Jean-François REY, de Rozières sur Crise, Claude ROUSSELLE, de Wissignicourt.

Mémoires de la Fédération : le tome 57 pour l'année 2012 est paru en fin d'année sur le thème "Hommes et lieux de pouvoir dans l'Aisne". Il est attribué gratuitement à tous nos adhérents (valeur commerciale 19 €) Des exemplaires sont encore disponible à notre siège ou par envoi postal contre 6 € pour frais d'affranchissement.

Ouvrages de nos adhérents:

- le domaine de Montgarny et la famille Dormeuil, de Pierre Commeine (35 € au Vase communicant)
- Soissons insolite, deux tomes, de Jean-Marc Wintrebert (16 & 17 €).
- Nivelle, l'inconnu du Chemin des Dames, de Denis Rolland (22 €)
- Au secours des enfants du Soissonnais, de Karen Foster et Monique Judas (27 €)
- crimes et châtiments en Picardie, de Julien Sapori (15 €)
- il y a 100 ans en Soissonnais, recueil de 1000 cartes postales (39,90 €)

Château de la pilule : quelle tristesse en découvrant ce projet de démolition du



château de la pilule à Saint Quentin chef d'œuvre d'architecture. subtil mélange d'Art déco, d'Art nouveau, de style Louis ΧV dont raffinement et la qualité d'exécution en font une "demeure d'exception". Le terme de "petit Vaux le Vicomte" a même été évoqué! Ce manoir représente une belle époque, fit partie de l'Histoire et du Patrimoine. Il est d'ailleurs considéré comme étant la plus belle demeure de Saint Quentin. Et pourtant,

il risque d'être détruit. Signez la pétition à l'adresse suivante : http://www.petitions24.net/sauvegarde_du_château_de_la_pilule_._saint_quentin_02

Visite de Pernant le 15 septembre 2012

Pour la première fois de son histoire, à l'occasion des journées du patrimoine, le château de Pernant était ouvert au public. Le samedi après midi seulement car l'édifice étant en travaux, cela nécessitait d'encadrer les visiteurs.

Nous n'avons pas été déçus. 250 à 300 personnes se sont précipitées pour pouvoir visiter le château et ses souterrains. Tandis que le président faisait visiter les



parties souterraines, Sophie Landry était en charge de l'élévation du château, Alain Létoffé, dont l'entreprise réalise les travaux, expliquaient ceux en cours et les difficultés rencontrées. Pascale et Bertrand Jacques, Thomas Martin et Sylvie Adam canalisaient le public par groupe de vingt ou trente. Le propriétaire, Franklin Hoet accueillait personnellement les visiteurs. Un succès si grand que certains n'ont pas eu la patience d'attendre une heure et demie pour visiter les souterrains.

Le château a fait l'objet d'une monographie dans le tome I-5e série de nos Mémoires. Nous nous contentons de rappeler ici ses origines.

Le château apparaît pour la première fois en 1322 à propos d'un accord intervenu entre Guillaume de Bouclenay, vicomte d'Acy et de Pernant et Pierre de Wasses, abbé de Saint Crépin à propos d'empiétement sur les biens du monastère. Ce texte apporte des informations intéressantes. D'abord la mention des carrières et fossés qui l'entourent indique qu'il s'agit bien de l'édifice actuel. Ensuite, le règlement de la dîme des animaux suggère une construction récente attribuable à Guillaume de Bouclenay. Il est probable que Guillaume avait profité de sa parenté avec Gauthier de Bouclenay, précédant abbé de Saint-Crépin, pour faire construire cette maison forte. L'abbé Gauthier a dirigé Saint-Crépin de 1303 à 1313, l'édification pourrait donc se placer dans cette période.

Dans le milieu du XIV^{ème} siècle, le château passe à la famille de La Personne. En 1350, Jean de La Personne, gouverneur de la Bastille, est vicomte d'Acy et de Pernant. Son fils est en 1388 seigneur de Nesles-en-Tardenois. Guy de La Personne, qui lui succède, est écuyer d'honneur du roi Charles VI. Il décède sans postérité en 1435, date à laquelle l'ensemble de ses domaines échoit à Blanche d'Overbreuch grâce à son père Robert, l'un des héritiers du vicomte d'Acy.

Blanche est mariée à Guillaume de Flavy, alors capitaine de Compiègne. Il a 37ans, elle n'en a que dix! Totalement dénué de scrupules, Guillaume est violent, cruel et cupide. Il pille les biens de sa femme. Il réussit à se faire remettre toutes les terres de son beau-père contre une rente de 300. livres qu'il ne paiera jamais.

En 1444, une idylle se noue entre Blanche et Pierre de Louvain, seigneur de Berzy et de Vierzy. Leur liaison les conduit à assassiner Guillaume et à leur emprisonnement. Mais tous deux sont bien en cour, ce qui leur permet d'obtenir rapidement des lettres de rémission et de se marier en 1450. L'affaire se termine par un nouveau drame : le 15 juin 1464, Pierre de Louvain est assassiné par l'un des frères de Guillaume de Flavy, sur le chemin de Berzy.

Jusqu'en 1914, le château était resté intact. Les combats de juin et juillet 1918 lui ont infligé des dommages qui n'étaient pas irréparables. Son inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1923 évita le pire. Mais le logis Renaissance fut pourtant détruit. Les dommages de guerre servirent à bâtir une maison plus confortable ●



Château de Pernant - les ruines et la reconstruction



La catastrophe ferroviaire de Vierzy du 16 juin 1972

Conférence de Ludovic Laloux le 14 octobre 2012

Réalisé durant la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, le tunnel ferroviaire de Vierzy relie Soissons et Paris. Un siècle plus tard, peu entretenu, il se révèle vétuste. Dans la soirée du 16 juin 1972, l'effondrement de sa voûte se révèle fatal pour les passagers de deux trains qui s'engouffrent sous celle-ci.

Une succession de chantiers depuis le percement du tunnel

De 1859 à 1862 s'échelonne la construction du tunnel ferroviaire de Vierzy. Situé juste au nordest de la commune en direction de Soissons, ce tunnel de percement à double voie s'inscrit dans la réalisation de la ligne ferroviaire reliant Paris et Laon. D'une longueur d'environ 1,4 km, il s'incurve légèrement. Il comprend un parement de pierre et cinq puits d'aération. Dès 1866, des réparations s'imposent en raison d'un premier éboulement de la voûte sur une longueur de 120 mètres. Durant la guerre franco-prussienne de 1870-1871, l'explosion de mines en deux endroits du tunnel provoque des éboulements sur des sections de 50 et de 14 mètres de long. Le gel de l'hiver 1876 impose des réparations.

Lors de la Première Guerre mondiale, le tunnel se trouve dans la zone des combats: le 1^{er} septembre 1914, par l'explosion d'une mine, un tronçon d'une longueur de 50 mètres s'effondre, ainsi qu'un autre en 1918 pour la même raison. Un décollement superficiel de la paroi se produit en 1928, ce qui nécessite de nouvelles réparations. À partir de 1935, il faut procéder au remplacement de moellons altérés. En plusieurs endroits, ils laissent désormais la place à des briques assemblées préalablement en panneaux solidarisés au moyen de tiges d'acier. Lors de leur retraite du printemps 1940, des soldats français procèdent à l'effondrement d'une portion du tunnel par l'explosion d'une mine. Des travaux de réfection sont effectués dès l'automne 1940 puis de nouveau après un décollement superficiel de la paroi en 1952.

Au seuil des années 1970, l'effritement puis la chute de briques entraînent, le 5 avril 1972, l'ouverture d'un chantier pour remplacer certaines parties du tunnel par un chemisage en béton de sept centimètres d'épaisseur. À la démolition du revêtement de briques succède le curetage de la voûte suivi de la pose d'armature et de la projection de béton. Durant le chantier, les trains continuent à circuler, voire même à s'y croiser à une centaine de kilomètres à l'heure. Le marché originel incluait le remplacement dès la nuit suivante de chaque élément de rouleau. Or, il fut modifié durant les travaux du printemps 1972. À la mi-juin, la voûte est affaiblie sur une longueur de 25 mètres, voire totalement dégarnie sur une dizaine de mètres.

Un double accident

Le 16 juin au soir, vers 20 h30, un train de marchandises emprunte le tunnel de Vierzy. Peu après son passage, une partie de la voûte s'effondre provoquant un amoncellement d'environ 700 tonnes de roches et de gravats. À 20 h55, un autorail de six voitures reliant Paris à Laon s'engouffre à 110 km/h dans le tunnel et percute l'éboulis. Une minute plus tard, venant de l'autre sens, un autre autorail avec deux voitures pénètre à 90 km/h dans le tunnel et heurte à son tour l'obstacle. La voiture de tête de chacun de ces autorails se trouve imbriquée dans celle d'en face. L'une des motrices se trouve coincée entre la voûte et le sol. Les autres voitures s'encastrent les unes dans les autres. Les moteurs continuent à fonctionner tandis que d'atroces cris et des gémissements retentissent. Ce vendredi-là, un total d'environ 500 personnes voyagent dans les deux automoteurs : soldats en permission, étudiants de retour chez eux, ainsi que d'autres voyageurs comme des maires de communes de l'Aisne revenant du congrès des maires de France organisé à Paris.

Pourtant blessé, l'un des chefs de train parvient à atteindre un téléphone de voie situé près de la gare. Il donne l'alerte à 21 h11. Huit premiers sauveteurs arrivent. Ils viennent du centre de secours d'Hartennes-et-Taux. D'autres les suivent tandis que le son des sirènes vibre dans l'air des communes aux alentours. Les chalumeaux oxyacéthyléniques ne peuvent être utilisés en raison de la crainte de mettre le feu au gasoil des réservoirs des autorails. Seul l'emploi de scies à métaux à la main s'avère possible. Le nombre total de décès s'élève à 108. L'effectif des blessés s'avère plus difficile à évaluer : 87 blessés graves ou près de 240 s'il est tenu compte de contusions parfois modestes.

Décisions ultérieures

Après des travaux d'intégrale réfection avec la réalisation d'une voûte en béton de 50 centimètres et non plus les sept centimètres du printemps 1972, le tunnel est mis en voie unique. En 1976 se déroule à Soissons le procès. Le tribunal se prononce sur les sanctions réclamées contre neuf inculpés. Cinq d'entre eux, appartenant au personnel de la SNCF, sont condamnés à des peines de prison avec sursis tandis que les quatre autres sont relaxés. La SNCF est déclarée civilement responsable pour les dommages provoqués. En revanche, la société qui accomplissait les travaux de réfection au printemps 1972 se trouve mise hors de cause.

Conclusion

Le 12 décembre 1917, un train ramenant du front plusieurs centaines de soldats n'était pas parvenu à freiner lors d'une descente dans les Alpes : entre 400 et 600 morts furent à déplorer sur les lieux du drame non loin de la gare de Saint-Michel de Maurienne. Le 23 décembre 1933, entre Lagny-sur-Marne et Pamponne, un express reliant Paris à Strasbourg percute un train qui venait de redémarrer après avoir respecté un signal lui intimant l'arrêt. Le nombre de personnes décédées s'élève à 204 personnes. Avec 108 morts, la catastrophe ferroviaire de Vierzy du 16 juin 1972 est, en France, la troisième en nombre de personnes décédées.

Ludovic Laloux

Maître de conférences en histoire contemporaine (Université de Bordeaux IV) Membre du centre de recherche sur les économies, les sociétés, les arts et les techniques (CRESAT) - Université de Haute-Alsace.









célébrées dans la cathédrale de Soissons

Le ministre des Transports aux obsèques

DE LA DERNIERE CHANCE

DES CHIENS POUR LES TENTATIVES

De nos envoyés spéciaux : Jean CAMBRELIN Gay DUPRE et Alain COLLET

Le berger hennuyer Alphonse Gueux, ancien joueur

La musique traditionnelle en Picardie Conférence de François Pery lors de notre conférence-diner du 16 novembre 2012

Il serait injurieux pour ses habitants de laisser croire qu'une région « n'a pas de traditions musicales »... C'est pourtant ce que l'on entend encore trop souvent dire au sujet de la Picardie! Certes, il ne reste que très peu de pratiques vivantes et pourtant, si l'on considère une aire culturelle picarde allant du sud de l'Oise (vallée de l'Automne), jusqu'au Pas-de-Calais et du Vimeu jusqu'au Hainaut, cette région où l'on parle le « Picard », est aussi riche que la Bretagne ou l'Auvergne dans son histoire de la musique populaire.

Il convient de mentionner les trouvères picards (XIIème – XIVème siècles) très nombreux et dont la ménestrandise des grandes villes (Arras, Amiens, Beauvais...), a sans doute pu hériter jusqu'à la Révolution.

Les instruments joués à travers ces époques sont, ici comme ailleurs représentés sur les sculptures des cathédrales, les plafonds peints (voir l'église de Coucy-la-Ville dans l'Aisne, ou Flavacourt dans l'Oise), les miséricordes de stalles (à Amiens) et enluminures...

Dans certains écrits, on mentionne également des instruments telle la « muse à brassi » (cornemuse), connue à Vervins au XVIème siècle Tombés en désuétude au cours du XIXème, siècle ces instruments ont néanmoins perduré dans quelques pratiques populaires. Au sujet de la cornemuse, les historiens de la fin du XIXème et début XXème siècle, témoignent de son usage répandu de la région de Boulogne-sur-Mer jusqu'au Hainaut belge où ont été retrouvés quatre instruments aujourd'hui conservés au musée de Bruxelles. Grâce aux savoir-faire de quelque facteurs d'instruments, ils ont permis de faire renaître, la « muchosa » (= « muse-au-sac ») ou le « pipasso » (= « pipe-au-sac »), aujourd'hui enseignés à Amiens, Beauvais, Mers-les-Bains, Ribemont..

On peut considérer que la pratique d'une musique à danser s'était développée dans les villages de Picardie avec le violon et grâce aux perfectionnements des instruments à vent (cuivres et bois), pour les « musiques à kiosque » Si la première guerre mondiale a porté un coup fatal à bon nombre de traditions musicales, elle a apporté en même temps de nouvelles pratiques. Pourtant, on savait encore danser le quadrille dans les années 1950 en Thiérache, au son d'un piston, d'une clarinette et d'un tuba... De même que l'usage très familial de l'épinette était connu en Artois, Hainaut et aux alentours de Saint-Quentin.

La musique dite « traditionnelle » est devenue dans les années soixante-dix, un phénomène de mode resté assez confidentiel dans la région ; à l'opposé de toute pratique « folklorique » pour laquelle la Picardie a pu échapper, faute de traces assez « visibles ». Pourtant, en cherchant bien, on sait combien certaines fêtes votives, certains jeux traditionnels, furent illustrés de musiques bien spécifiques. Ce que nos voisins wallons ont su pérenniser en conservant le sens de la fête populaire. A l'heure actuelle, il reste beaucoup à faire pour exhumer les traces d'instruments anciens, les partitions, les danses..., et surtout pour convaincre les Picards que cet art - même « populaire » - porte une valeur forte d'identité régionale.

François PERY

Marister ed pipasso

(professeur de cornemuse picarde au Conservatoire de Beauvais)

"Au secours des enfants du Soissonnais, 1919-1921"

Conférence de Karen Polinger Foster et Monique Judas-Urschel du 15 décembre 2012

Introduction

Karen Polinger Foster et Monique Judas-Urschel ont animé une conférence sur leur livre récemment publié : "Au secours des enfants du Soissonnais : Lettres américaines de Mary Breckinridge, 1919-1921" (Encrage Editions, Amiens). L'origine de ce travail se trouve dans la découverte de trois dossiers de 57 lettres, conservées dans les archives de l'Université du Kentucky, aux USA. Karen Foster et Monique Judas-Urschel avons aussitôt réalisé que ces lettres méritaient une traduction en français, puis une publication.

Fidèlement le dimanche, Mary Breckinridge écrivit à sa famille durant les trois ans où elle servit comme infirmière-volontaire au Comité Américain pour les Régions Dévastées de la France (le CARD), l'organisation créée et dirigée par Anne Morgan, fille du riche banquier américain, et d'Anne Murray Dike. Parmi les rares documents qui subsistent des membres du CARD, c'est un ensemble exceptionnel de lettres.



AU SECOURS DES ENFANTS DU SOISSONNAIS Lettres américaines de Mary Breckinridge 1919-1921

Traduction et commentaires de Karen Polinger Foster & Monique Judas-Urschel

Elles témoignent de l'étendue des problèmes durant cette période et de l'importance du travail accompli par Mary Breckinridge dans le domaine de la santé publique et de l'aide sociale à l'enfance. Ses lettres, détaillées et de bonne qualité littéraire, fournissent également une richesse d'aperçus et d'informations uniques sur les événements, la société française, et sur l'action humanitaire dans le Soissonnais immédiatement après la Grande guerre.

Pourquoi Mary Breckinridge est-elle venue en France en 1919?

Pour beaucoup de ses compatriotes volontaires au CARD, c'était l'opportunité de participer à l'élan de sympathie des Américains pour la France, et également l'occasion de mener une expérience hors du monde limité pour les filles de bonne famille à l'époque. Mary Breckinridge avait en plus des raisons particulières, familiales et personnelles, de servir dans la France dévastée.

Quel était son milieu familial ?

Depuis le début du XVIII^{ème} siècle, des générations de la famille Breckinridge avaient joué un rôle important dans l'histoire américaine, surtout dans l'histoire sudiste. Le grand-père de Mary Breckinridge, par exemple, était Vice Président sous James Buchanan, mais il fut battu par Abraham Lincoln en 1860 à l'élection présidentielle. Il est devenu Ministre de la Guerre des Etats confédérés durant la guerre de Sécession. Son père suivit, lui aussi, une carrière politique à Washington, et il fut ambassadeur à la cour du Tsar Alexandre de Russie.

Quelle était son histoire personnelle ?

Née en 1881 et élevée dans la tradition Breckinridge du service public et des convictions fortes, très tôt elle a développé une conscience sociale. En 1904, elle a épousé Henry Morrison, mais son bonheur fut bref, car deux ans plus tard, il est mort d'une appendicite. Ensuite, elle a persuadé ses parents de lui laisser passer un diplôme d'infirmière à New York. En 1912, elle a épousé Richard Thompson. Son fils Breckinridge (Breckie) est né en 1914. A partir de ce moment, elle s'est consacrée entièrement à son éducation, avec l'objectif de le voir suivre une haute carrière militaire ou gouvernementale, dans la magnifique tradition familiale.

Mais de nouvelles tragédies personnelles se succédèrent rapidement. En 1916, sa fille Mary est morte six heures après sa naissance prématurée. En 1918, Breckie décède d'une appendicite car on a hésité trop longtemps avant de faire opérer l'enfant. En été 1918, elle a écrit un mémoire cathartique, dans lequel elle raconte chaque détail de sa courte vie. A la fin du livre, elle explique sa décision d'honorer la mémoire de Breckie en travaillant dorénavant pour le bien-être des enfants du monde.

Mary Breckinridge et le CARD

Après avoir rencontré Anne Morgan, elle a décidé d'aller en France comme membre du CARD. Bien sûr elle savait que les quatre années de joie de la vie de Breckie correspondaient exactement aux quatre années de misère des enfants dans la France dévastée par la guerre.

Une fois installée au centre du CARD à Vic-sur-Aisne, elle se plongea dans le travail, créant les unes après les autres les premières cliniques de santé publique dans la région. Moins d'un an après son arrivée, elle était la co-fondatrice de la future Association médico-sociale Anne Morgan (AMSAM). De plus, elle travaillait en coopération avec le gouvernement français pour améliorer les conditions hospitalières, pour developper des programmes de formation pour les infirmières, et pour établir la santé publique et l'aide sociale à l'enfance au premier rang des priorités nationales en France.

Mary Breckinridge et le Frontier Nursing Service

A son retour aux Etats-Unis, elle a fondé le Frontier Nursing Service (FNS) dans les montagnes du Kentucky, basé sur le modèle du CARD. Directrice jusqu'à sa mort en 1965, elle a laissé un legs extraordinaire. Aujourd'hui, le FNS est toujours florissant, avec un hôpital moderne et de nombreux programmes réputés de santé publique et d'éducation, surtout pour les infirmières sagefemmes.

Thèmes traités dans des lettres

Une quinzaine de thèmes sont traités dans les lettres:

- Descriptions des régions dévastées du Nord de la France et de Belgique
- Participation à des événements historiques
- Engagement personnel dans le travail
- Relations avec les paysans
- Remarques sur les notables
- Observations sur les classes sociales
- Portraits des enfants du Soissonnais
- Réflexions sur la situation de la femme juste après la guerre
- Observations sur les conditions économiques en France à l'époque
- Opinions sur les programmes de la reconstruction dans la région
- Coordination avec les organisations françaises et américaines
- Publicité pour le CARD et d'autres groupes

- Formation des infirmières et l'évolution des hôpitaux en France
- Action humanitaire dans le domaine de la santé publique
- Visiteurs américains et français aux centres du CARD

Lecture de lettres

Afin de donner une idée de la richesse de ces lettres, Karen Foster et Monique Judas-Urschel ont lu sept extraits:

- Description du village de Tartiers, le 24 février 1919
- Description du Chemin des Dames, le 30 mars 1919
- L'action humanitaire effectuée en faveur de la ville de Reims, le 16 septembre 1920
- Déjeuner chez la duchesse d'Albufera, au château de Montgobert, le 8 septembre 1919
- L'heure de thé ehez les de Reiset, au château de Vic-sur-Aisne, le 28 octobre 1920
- Le Doyen de Vic-sur-Aisne et son tableau, le 31 août 1919
- Un cas critique de dipthérie à Coucy-le-Château, le 3 juillet 1921

Conclusion

La conférence s'est terminée sur une dernière question : qu'aurait pensé Mary Breckinridge du livre ? Bien qu'elle ait souhaité que toute sa correspondance soit détruite, après avoir écrit son autobiographie, elle pourrait cependant être heureuse de voir que l'esprit de la coopération franco-américaine dans le Soissonnais demeure dans ce travail de traduction de ses lettres.

En conclusion, les co-auteurs ont présenté un film muet, réalisé par le CARD pour la publicité et la collecte de fonds en Amérique. Puis, il y eut une demi-heure de questions et remarques, témoignant du vif intérêt pour le sujet de ce livre. A l'issue de la conférence, les auditeurs ont apprécié le verre de l'amitié offert par la ville de Soissons. Une "dédicace" du livre avait été organisée par la librairie Interlignes.

Karen Foster et Monique Judas-Urschel

Mary Breckinridge au dispensaire de l'unité du CARD. Vic-sur-Aisne

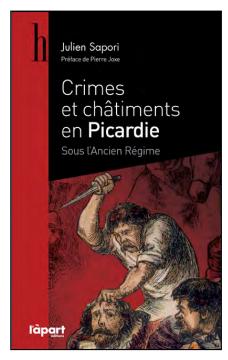


Un aperçu de la justice en Picardie sous l'Ancien Régime

Conférence de Julien Sapori du 20 janvier 2013

La Picardie, cette terre qui fut le berceau de la monarchie française et le grenier à blé de Paris, était l'une des plus riches du royaume, densément peuplée et disposant d'un puissant maillage judiciaire dont témoignent encore les archives d'Amiens, de Beauvais et de Laon. Cette masse importante de procédures criminelles, souvent inexploitée, constitue une ressource idéale permettant au chercheur de restituer, au-delà des grands procès déjà fort médiatisés à l'époque, le fonctionnement au quotidien de l'appareil judiciaire et policier aux XVII° et XVIII° siècles.

Ridiculisées et âprement critiquées, la police et la justice de l'Ancien régime avaient, dès le XVII° siècle, mauvaise réputation. Finalement, ces institutions baroques à souhait ont été



effacées par une convention soucieuse de faire table rase de l'ancien droit. Après les tâtonnements révolutionnaires, on a assisté à la naissance de nouvelles structures bâties par l'esprit rationnel de Napoléon et qui, dans leurs grands traits, persistent encore de nos jours. Quand on évoque aujourd'hui les écartèlements, les procès aux cadavres, les condamnations en effigie ou les amendes honorables, on hésite entre le fou-rire, l'horreur ou la démarche anthropologique. Rien ne semble plus subsister, et depuis longtemps, du paysage judiciaire de nos ancêtres.

Il serait périlleux de prétendre décrire le maillage judiciaire de ce territoire, véritable mosaïque d'une complexité extraordinaire dans laquelle juges, avocats, plaideurs et mis en cause naviguaient à vue. Y cohabitaient les justices dites "déléguées", c'est à dire relevant du roi et reposant essentiellement sur les bailliages, et les justices "seigneuriales", en perte de vitesse depuis le XVII° siècle mais toujours très présentes, notamment dans le monde rural. Ces justices seigneuriales étaient aussi qualifiées de "subalternes" car l'appel de leurs jugements se faisait toujours auprès des bailliages royaux. Leurs pouvoirs étaient plus ou moins étendus selon qu'elles disposaient de la basse, moyenne ou haute justice. La haute justice était compétente pour tous les crimes pouvant entraîner la peine de mort ou une peine infamante, tandis que la moyenne connaissait les contentieux civils et criminels au-dessus d'un certain préjudice. Chaque justice avait l'obligation d'entretenir une prison et les seigneurs, hauts justiciers, de planter un pilori et d'afficher des fourches patibulaires ou gibets composés d'un nombre de piliers proportionnel à leur degré de noblesse : deux pour les gentilshommes, trois pour les châtelains, quatre pour les barons, six pour les comtes, huit pour les ducs. Le nombre de piliers du roi n'était pas limité.

Statuant en première instance ou en appel, les bailliages ou sénéchaussées royaux, au nombre d'environ quatre cents vers la fin du XVIII° siècle sur l'ensemble du royaume, étaient compétents au civil comme au pénal et constituaient véritablement la clé de voûte de l'édifice judiciaire de l'Ancien régime.

Les bailliages disposaient d'une compétence exclusive pour les "cas royaux" qui englobaient les affaires pénales considérées comme particulièrement graves : lèse-majesté, hérésie, fausse monnaie, rébellions, séditions, enlèvements de personnes, parricides, incestes, incendies, sodomies, etc, et d'une compétence en appel pour toutes les justices inférieures.. Généralement, un bailliage était composé d'un lieutenant général, d'un lieutenant criminel, de plusieurs conseillers, d'un avocat du roi, d'un procureur du roi, d'un greffier en chef et de plusieurs greffiers et huissiers. Dans un souci de rationalisation, certains bailliages importants avaient été transformés en

présidiaux et déclarés compétents pour juger en dernier ressort certaines causes. Il s'agissait d'accélérer la marche de la justice en empêchant le "double appel" devant les bailliages d'abord, puis auprès du Parlement. A côté des bailliages et des présidiaux, tribunaux de droit commun, existaient des justices d'exception relevant également du roi parmi lesquels les Greniers à sel (pour gérer et juger la gabelle), les Amirautés (pour les infractions maritimes), les Tables de marbres des Eaux et forets, les Chambres des comptes, la Cour des monnaies, etc. Mais la plus importante de ces justices d'exception était certainement celle des prévôts des maréchaux.. Ils étaient chargés de juger rapidement et sans appel les "cas prévôtaux", à savoir les crimes commis par des gens de guerre, les vagabonds ou les mendiants, ainsi que les séditions ou les vols sur les grands chemins. Ces juridictions, redoutées par leur sévérité, disposaient de leur propre force armée, la maréchaussée, que l'Assemblée constituante transformera en gendarmerie nationale.

Au total, à la veille de la Révolution, la France comptait entre 70.000 et 80.000 justices, en grande partie seigneuriales. Mais si les justices étaient innombrables, les policiers étaient fort rares. D'ailleurs, jusqu'à la fin de l'Ancien régime, le terme "police" désignait des fonctions et pas une institution. En dehors de Paris, ou le lieutenant général de police disposait d'une administration déjà conséquente, en province, ce que nous appelons aujourd'hui "police" se bornait à de rares commissaires de police (officiers sans troupe établis dans les villes), aux effectifs limités et dispersés de la maréchaussée, (quatorze ou quinze brigades pour la généralité de Soissons, chacune composée de quatre ou cinq cavaliers) et aux divers auxiliaires directs des magistrats, notamment les huissiers. Bien que demeurant extraordinairement faibles en nombre par rapport à nos critères contemporains, "police" et maréchaussée tendaient à se renforcer. En cas de besoin, et notamment pour réprimer les "émotions populaires", il fallait recourir à l'armée, ce qui arrive notamment lors des émeutes dites de la "guerre des farines" de 1775 mais cette pratique n'avait rien d'original et restera la règle jusqu'aux lendemains de la première guerre mondiale.

Au sommet de la hiérarchie judiciaire se trouvait une institution particulièrement prestigieuse, le Parlement de Paris qui, compétant sur une énorme étendue représentant environ le quart du royaume, donnait une cohérence à cet ensemble si hétéroclite. Le Parlement assurait diverses fonctions extra-judiciaires caractéristiques d'un régime fondé sur la pouvoirs. Le droit appliqué par ce système d'une complexité déroutante conservait des différences importantes d'une région à l'autre, notamment en matière de droit civil, s'inspirant dans la France du nord de diverses coutumes moyenâgeuses. Certes la tendance était à l'organisation mais l'Ancien régime ne produisit jamais un ensemble de dispositions cohérentes pouvant être considérées comme une sorte de code pénal; Il existait cependant l'ordonnance de 1670 qui fixait les règles générales de fonctionnement de ces innombrables tribunaux, évitant ainsi la paralysie totale du système. Elle énumérait aussi, de manière très sommaire, les diverses peines à savoir la mort naturelle, la question, les galères perpétuelles ou à temps, le bannissement perpétuel ou à temps, le fouet, l'amende honorable. Ces peines pouvaient être complémentaires, il était courant, par exemple, qu'un jugement prévoit la condamnation au bannissement et au fouet. L'"imbecillitas sexus"", c'est cà dire les femmes, faisait l'objet devant les tribunaux d'une certaine indulgence en raison à la fois de sa présumée "faiblesse d'esprit" (qui le rendait, au moins en partie, irresponsable comme les enfants) et d'une constitution physique l'empêchant d'endurer la rigueur de certaines peines. Les femmes étaient donc dispensées des condamnations aux galères au bénéfice de la prison et, pour ce qui concerne la peine capitale, ne pouvaient pas être exécutées sur la roue mais seulement par le feu, la pendaison ou la décapitation.

Au cours du XVIII° siècle, le système connut de nombreuses réformes, d'une manière générale les mœurs s'adoucissaient et les modèles de sociabilité inspirés par la politesse et la civilité s'affirmaient. L'époque de "l'éclat des supplices" tirait à sa fin. Les progrès étaient constants et paraissaient partout inéluctables ; pourtant, ils seront brusquement stoppés et, quelques années plus tard, la Terreur révolutionnaire guillotinera les opposants par milliers, montrant les limites d'une transformation des mœurs qui ne s'était pas enracinée aussi profondément qu'on l'aurait cru •





Les civils de l'Aisne dans la guerre

Colloque de la fédération des sociétés historiques de l'Aisne 27 et 28 septembre 2014, Soissons

Le département de l'Aisne, frontalier de la Belgique au nord, est à moins de soixante-dix kilomètres de Paris. Sa situation stratégique déterminant l'accès à la capitale, lui a valu de connaître, au cours des siècles, invasions, combats et destructions. Dans la période contemporaine, il a accueilli de fortes concentrations de troupes alliées ou ennemies dans le cadre de guerres.

L'année 1914 sera à la fois le centième anniversaire du début de la Grande Guerre, le soixante-dixième anniversaire de la Libération, et le deuxième centenaire de la campagne de France en 1814.

La Société Historique de Soissons, se propose à cette occasion, d'organiser un colloque de deux jours sur les civils dans ces contextes de guerre, d'invasion, voire d'occupation. La vie quotidienne, l'organisation de l'économie et des communautés locales sont en effet perturbées par la guerre et la présence des armées. Ces journées d'études ont pour but d'examiner la manière dont les civils appréhendent l'événement guerrier et tentent de s'y adapter.

Tout d'abord, la population locale voit passer de nombreuses troupes françaises ou alliées. Elle doit lui fournir des provisions et du logement : peu à peu, elle apprend à connaître le fonctionnement des armées et les hommes qui les composent, elle les juge, échange avec eux, leur vend ou achète divers produits. Quelles évolutions dans les perceptions et les attitudes cette coexistence entre civils et soldats entraîne-t-elle ? Quelles sont les caractéristiques de la nouvelle économie, légale et clandestine, qui s'élabore au contact des soldats ?

La forte concentration de troupes annonce souvent l'imminence des combats. Des choix cruciaux doivent être faits : partir, se cacher, voire prendre les armes pour soutenir l'armée. Comment sont prises ces décisions ? Quelles motivations personnelles, familiales, sociales ou patriotiques entrent en ligne de compte ?

En 1814, en 1870, en 1914, comme en 1940, la phase de combats est marquée par un recul des troupes françaises. S'ensuivent l'invasion et une période plus ou moins longue d'occupation. De nouveau, il faut loger et approvisionner des soldats, mais cette fois ils appartiennent à une armée étrangère. En quoi, cela remet-il en cause les images stéréotypées que l'on pouvait avoir de l'ennemi ? Comment s'arrange-t-on de cette présence pour accéder à des denrées et trouver des moyens de survie ? Est-il possible de s'opposer à l'occupant ? Dans quelles conditions ? Sous quelles formes ?

Si une place importante des travaux sera accordée à la Première Guerre mondiale, les communications pourront néanmoins porter sur les autres conflits contemporains : l'étude des réseaux de Résistance, de l'occupation prussienne de 1870-1871, du mythe des exactions des cosaques en 1814 ou de l'invasion de 1791 est également la bienvenue.

Les propositions de contributions présenteront le sujet et la documentation envisagée en 2 000 signes environ.

Elles sont à envoyer, avant le 1er juin prochain, par courriel à l'adresse suivante :

civils.aisne.1914@sahs-soissons.org

Mémoires du Soissonnais

Les Vergnol Photographes

Tome 5 - 2009-2013 - 5° série



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE SCIENTIFIQUE ET HISTORIQUE DE SOISSONS